

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 47 (1918)
Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 4° Ne soyez pas d'accord, père et mère, en sa présence et à son sujet.
- 5° Laissez-lui croire que son père n'est qu'un tyran, qui n'est bon qu'à le châtier.
- 6° Que le père méprise la mère en sa présence.
- 7° Ne faites pas attention quels amis il fréquente.
- 8° Laissez-le dire tout ce qu'il voudra.
- 9° Cherchez à gagner de l'argent pour lui sans lui donner de bons principes, et laissez-lui de la monnaie entre les mains.
- 10° Laissez-le sans le surveiller durant les heures de la récréation.
- 11° Châtiez-le pour une petite sottise et riez d'un de ses vices.



BIBLIOGRAPHIES

Briod et Stadler, *Cours de langue allemande*, III^me partie, un vol. in-12 de 280 pages, Lausanne, chez Payot éditeur, prix 3 fr. 25.

Extrait de l'avant-propos :

Ce volume renferme le complément de l'étude grammaticale commencée dans nos cours élémentaire et moyen. S'il ne s'était agi que de cela, les leçons 1 à 27 auraient pu suffire ; nous avons toutefois jugé utile de les compléter par une dernière série de textes, de questionnaires et d'exercices destinés, les uns à une révision systématique de la grammaire (leçons 28 à 32), les autres à une extension du vocabulaire et à une révision générale (leçons 32 à 40). Les maîtres auront toute faculté de prendre, dans ces dernières leçons, ce qui convient au degré de développement de leurs classes et aux nécessités de l'établissement dans lequel ils enseignent. On trouvera, de plus, à la fin du volume, non pas un résumé complet de la grammaire, dont tous les détails utiles sont traités en lieu et place dans l'ensemble de notre *Cours*, mais un complément nécessaire et un guide pour une révision d'ensemble ou une préparation d'examen.

Nous avons cherché à faciliter le passage de la langue *d'étude*, forcément quelque peu artificielle, à la langue *littéraire* et complète. On en trouvera l'occasion dans plusieurs des textes de ce volume, dans les poésies qu'il renferme, et surtout dans les récits qui font suite à la partie grammaticale ; comme il convient, nous y avons donné la première place à de bons auteurs suisses.

* * *

La Revue hebdomadaire et son Supplément illustré, paraissant le samedi, librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Sommaire du N° du 18 mai :

Gaston Bonnier, de l'Académie des Sciences, *La grande déception*. — Mil-R, Vesnitch, ministre de Serbie, de l'Académie des sciences morales et politiques, *Origines ethniques et morales de la guerre mondiale*. — Arthur Chuquet, de l'Académie des sciences morales et politiques, *La France et la langue française d'aujourd'hui*. — Charles-Octave Galtier, *Le retour*. — Comtesse de Chambrun, *Les influences latines dans Shakespeare*. — Abbé Félix Klein, aumônier de l'ambulance américaine, *Le blessé de 4^me année*. — Péladan, *Chronique d'art*. — Faits et idées au jour le jour. — Memento bibliographique.

* * *

L'image, revue illustrée, Arts graphiques, Sécheron, Genève.

Sommaire du N° de mai :

Motoculture. — Pour nos soldats. — Patrouille et reconnaissance. — Documents de guerre, reproductions photographiques des proclamations allemandes en Belgique. — Paris. Illustrations originales des hommes et des choses du jour.

* * *

Schweizer Illustrierte Zeitung, Verlagsanstalt Ringier, Zofingen.

Sommaire du N° du 1^{er} juin :

Ferdinand Hodler. — Jacob Burckhardt. — Aufführungen bei Kardinal Riario in Bologna. — Die Fürstin Witwe, Roman von Zobelitz. — Unterhaltungs-Beilage. — Zur Eröffnung des Schweizer. Werkbundaustellung in Zürich. — Nombreuses illustrations des hommes et des choses du jour.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil un message au sujet de pétitions émanant de divers groupes du personnel enseignant des écoles primaires, qui sollicitent une amélioration de la situation matérielle des instituteurs et institutrices, ainsi que des maîtresses d'ouvrages.

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'amélioration décidée par le Grand Conseil, dans sa séance du 11 mai 1916, est loin de correspondre, dit-il, aux nécessités de l'heure présente. Toutefois, il ne saurait être question de revoir le système des traitements, ni d'adopter le point de vue des institutrices, qui entendent recevoir une indemnité spéciale pour la direction des leçons de travaux à l'aiguille.

« Mais, continue le message, rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction au vœu exprimé touchant l'accroissement des primes d'âge. Ce supplément, prévu par l'art. 97 de la loi scolaire, n'était plus en rapport, avant 1914 déjà, avec les conditions économiques. Modique en 1884, il est devenu notoirement insuffisant. Nous n'hésitons donc pas à proposer de doubler les primes d'âge qui ont absorbé, en 1917, un crédit de 35 350 fr. et de prévoir, dans l'échelle des primes, une quatrième catégorie en faveur des maîtres et maîtresses qui comptent plus de 20 ans de fonctions. » Dans ces conditions, la prime d'âge se présenterait ainsi :

100 fr. aux instituteurs et 80 fr. aux institutrices, à partir de l'année où ils sont porteurs du brevet définitif (5 ou 8 ans) ;

200 fr. ou 160 fr., après 10 ou 13 ans ;

300 fr. ou 240 fr., après 16 ou 18 ans ;

400 fr. ou 320 fr., après 20 ou 23 ans.